

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-E-039

Séance à distance du 14 septembre 2021

**Avis relatif à la protection physique de la grotte de
Hautecourt**

Lors de la séance à distance du 14 septembre 2021, le CSRPN a examiné le dossier relatif à la protection physique de la grotte de Hautecourt.

Le CSRPN rend un avis favorable à ce dossier avec les recommandations suivantes :

- La mise en peinture de la grille est à proscrire ;
- L'utilisation du béton est à éviter pour le scellement des nouveaux panneaux pédagogiques ;
- La quantification des impacts liés au recul de la grille et notamment le piétinement est à évaluer.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

